



A l'attention de la presse,

Le procès relatif aux suspicions de détournements de subsides et d'abus de biens sociaux dans le cadre de la location du château de Vestric s'ouvrant ce jour, nous vous transmettons le communiqué de presse déjà diffusé en janvier dernier afin de vous préciser la position de la Province dans ce dossier. Elle s'y est portée partie civile.

Communiqué de presse

Suspensions de détournements de subsides et d'abus de biens sociaux par l'Asbl Vestric

La Province de Hainaut a été lésée par des pratiques malhonnêtes

En ce mois d'avril s'ouvre le procès relatif aux suspicions de détournements de subsides et d'abus de biens sociaux dans le cadre de la location du château de Vestric, en France. La Province de Hainaut rappelle que, dans cette affaire, elle a été grugée par des intervenants privés et s'est d'ailleurs portée partie civile.

Il est faux d'affirmer, comme on a pu le lire, que « *la Province de Hainaut est épinglée par la justice dans cette vaste affaire de fraude présumée* ».

Comme l'enquête relative aux relations entre l'Asbl privée Vestric, l'Asbl provinciale ABEHCAR et la Province de Hainaut a démontré, **l'Institution a été trompée pour permettre à des structures privées de s'enrichir au détriment du service public**. C'est un véritable « système » visant au détournement de fonds publics qu'elle souhaite dénoncer en se portant partie civile au même titre que l'Asbl du Centre Regniers (ABEHCAR), également lésée.

Le préjudice financier a été considérable pour la Province et ce constat est d'autant plus choquant qu'il concerne le secteur de l'action sociale en faveur des personnes handicapées.

Rappelons qu'il s'agissait d'organiser l'accueil de bénéficiaires de l'Institut médico-pédagogique « Centre Arthur Regniers » au sein du château de Vestric pour des séjours de vacances.

Une convention entre les Asbl ABEHCAR et Vestric régissait cet accueil de personnes fragilisées sur base d'un système forfaitaire de location. Mais **il est apparu que ce système englobait d'importants coûts cachés** en termes de personnel, de transport des bénéficiaires, d'entretien et d'énergie. Autant de charges impactant chaque année un peu plus les finances provinciales alors que le nombre de journées d'occupation se trouvait en diminution.

Des informations lacunaires ont été sciemment présentées au Collège provincial pour dissimuler ces hausses et alimenter un système purement privé.

> Les coûts ont été sciemment sous-estimés par les responsables de Vestric.

> La diminution du nombre de séjours a été cachée à l'exécutif provincial.

> L'Asbl provinciale ABEHCAR – donc indirectement la Province – s'est vu imputer la charge de l'ensemble du site – en ce compris des appartements privés– bien au-delà d'une occupation effective.

Le Collège provincial avait fort heureusement invité son Asbl à fortement **limiter dans le temps la portée de cette convention inique**. Cette précaution a permis au Conseil d'administration d'ABEHCAR d'y mettre un terme et de résilier le bail de location de Vestric en 2021.

La Province de Hainaut a donc été clairement lésée par des pratiques malhonnêtes. Le Collège a toute confiance dans l'issue du procès qui se tiendra devant la 6^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal du Hainaut.